



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2019

N° 2019/12/16/19

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 45

Date de convocation :
06 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron et sous la présidence de Madame Marielle DEPORT pour les points 11 et 12.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Marielle DEPORT
M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL
Mme Isabelle PLANTIN	M. Daniel MARCHAND	M. Christian NIEL	Mme Sophie BRÉAL
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
Mme Stéphanie BANCHAREL	M. Hervé DIOT	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE
M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS	M. Pascal GUISSSET	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Jacques LE GOFF			

Absents :	M. Joseph MENARD absent sans pouvoir
M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Pascal GUISSSET
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU absente qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BELINE
M. Christian BERNARD absent qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Jean-Claude MADIOT absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	Mme Sandrine PERRIER absente qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST
Mme Nathalie GIDON absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Marie AGEZ
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	Mme Christelle HERNANDEZ absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	M. Vincent BOUTEMY absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Objet : Rapports des services publics d'eau et assainissement - Année 2018

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Comme chaque année, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement doivent être présentés au Conseil municipal et portés à la connaissance du public. Depuis 2015, ces derniers doivent également être diffusés sur le portail de l'observatoire national des données sur les services publics d'eau et d'assainissement.

Service public d'eau potable :

Ce service est géré par le Syndicat des Eaux de Châteaubourg avec une délégation de service à Véolia. Le rapport de l'année 2018 a été adopté à l'unanimité par le Comité du Syndicat des Eaux de Châteaubourg en date du 8 octobre 2019.

Service public d'assainissement :

Sur le territoire de la commune, il existe différents modes de gestion du service public d'assainissement en fonction des ouvrages existants.

Pour les communes déléguées de Châteaugiron et Ossé, ce service comprend :

- d'une part, la collecte des eaux usées – réseaux et ouvrages de pompage – dont la compétence est exercée en régie directe par la commune.
- d'autre part, le traitement des eaux usées – station d'épuration – dont la compétence est exercée par le SISEM (Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration de Montgazou).

Pour la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail, la collecte et le traitement des eaux usées sont exercées en régie directe par la commune.

De ce fait, compte tenu de ses disparités et du maintien des trois budgets annexes d'assainissement, il est présenté trois rapports du service public d'assainissement distincts pour chaque commune déléguée.

Le rapport du service public d'eau potable est joint à la présente note de synthèse ainsi que ceux du service public d'assainissement (annexes 1.19, 2.19, 3.19, 4.19 et 5.19). Ils sont consultables dans leur intégralité en Mairie, et seront présentés en séance.

Vu les articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-5,

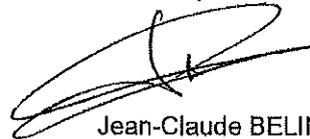
Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg en date du 6 novembre 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve le rapport du service public d'eau potable 2018 transmis par le Syndicat des Eaux de Châteaubourg**
- **approuve le rapport du service public d'assainissement 2018 relative la commune déléguée de Châteaugiron**
- **approuve le rapport du service public d'assainissement 2018 relative la commune déléguée de Ossé**
- **approuve le rapport du service public d'assainissement 2018 relative la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

Rapport annuel

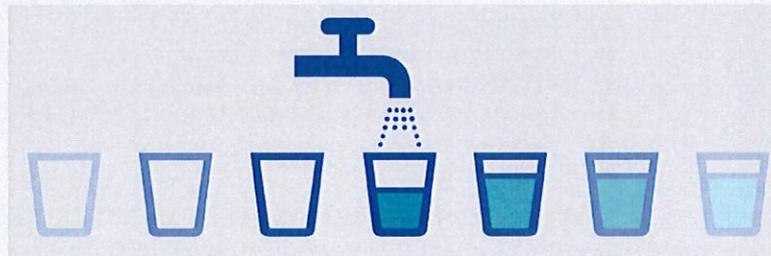
SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG

Annexe 1 du point 19

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	13
■	PERFORMANCE DU RESEAU	15
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	16
■	CONTINUTE DU SERVICE	17
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	17
■	TAUX D'IMPAYES.....	17
■	TAUX DE RECLAMATIONS	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	18
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	18
■	AMORTISSEMENTS REALISES	18
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG regroupe les communes de ARGENTRE-DU-PLESSIS, CHAMPEAUX, CHANCE, CHATEAUBOURG, CHATEAUGIRON, CORNILLE, DOMAGNE, DOMLOUP, ETRELLES, LA BOUEXIERE, LANDAVRAN, LOUVIGNE-DE-BAIS, MARPIRE, MONTREUIL-SOUS-PEROUSE, NOYAL-SUR-VILAINE, POCE-LES-BOIS, SAINT-AUBIN-DES-LANDES, SAINT-DIDIER, SAINT-JEAN-SUR-VILAINE, SERVON-SUR-VILAINE et TORCE.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

56 700 habitants

Population totale en vigueur en 2018 (données Insee : Populations légales millésimées 2015 - Décret N° 2017-1873 du 29 décembre 2017) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2018*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2007. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2018.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2008	Intégration des communes de Noyal sur Vilaine, Brécé et Domloup Nouveau tarif de base
2	14/12/2011	Suite à observation de la Chambre Régionale des Comptes, modification du plan de renouvellement et du compte d'exploitation depuis l'intégration des communes de Noyal sur Vilaine, Brécé et Domloup
3	14/01/2014	Retrait et transfert d'ouvrages, mise en place d'un bilan sur les ventes d'eau en gros mise à disposition d'un programme de gestion patrimoniale, nouvelles obligations liées à une DICT, nouvelles dispositions en cas de fuite après compteur, nouveau tarif, instauration d'une tranche supplémentaire applicable à tous les abonnés, y compris industriels, nouvelles modalités TVA et nouvel inventaire
4	01/01/2015	Application du régime général de TVA pour les opérations concernant uniquement le territoire de la collectivité Eau du Bassin Rennais (communes de Brécé et Nouvoitou)
5	01/01/2015	Transfert compétence eau potable à la collectivité Eau du Bassin Rennais pour les communes de Brécé et Nouvoitou (RENNES METROPOLE)

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2019 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DAN

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, Espaces verts, Plantations
Renouvellement	des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, Equipements hydrauliques de traitement et pompage
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	clôtures et portails, de la voirie, des canalisations, des clôtures, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations
----------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import	SYMEVAL	maxi 9 300 m3/jr	2005	12	
d'Import	SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR		1981		Tacite reconduction
d'Export	LIFFRE	maxi 1 500 m3/jr mini 200 m3/jr	2004	12	
d'Export	SIE DE VAL D IZE	maxi 500 m3/jr	2007	12	
d'Export	CEBR		2015		

Le 1er janvier 2017, le SIE de Châteaubourg et la commune d'Argentré du Plessis se sont regroupés pour former une nouvelle entité. Le présent RPQS concerne la nouvelle entité et pour avoir un historique des performances sur plusieurs années, les données techniques et financières des 2 collectivités d'origine ont été consolidées pour les années 2014 à 2016.

■ RESSOURCES EN EAU

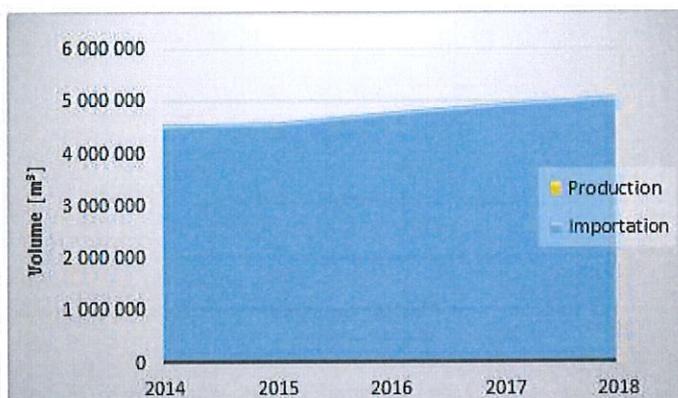
● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
SYMEVAL	4 959 084	5 067 462	+2,18%	99,90%
SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR	2 722	4 617	+69,61%	0,10%
Total import [m³]	4 961 806	5 072 079	+2,22%	100%

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation	Part 2018
Ressources propres	-	-	-	-
Importations	4 961 806	5 072 079	+2,22 %	100%
Total général	4 961 806	5 072 079	+2,22 %	100%

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



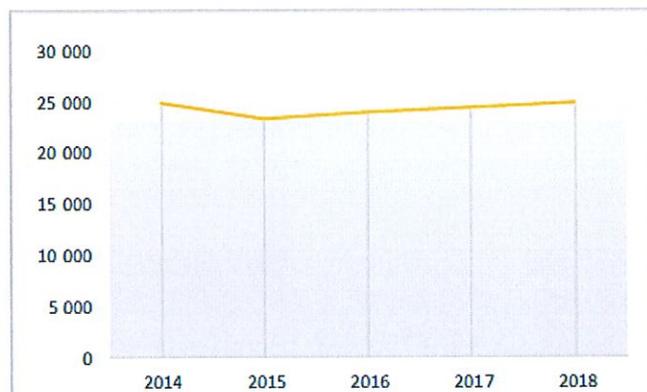
■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2017	2018	Variation
Nombre total d'abonnés	24 514	24 920	+1,66 %

- Répartition des abonnés par commune

ARGENTRE-DU-PLESSIS	2 005
CHAMPEAUX	201
CHANCE	145
CHATEAUBOURG	3 354
CHATEAUGIRON	4 364
CORNILLE	382
DOMAGNE	977
DOMLOUP	1 480
ETRELLES	1 032
LA BOUEXIERE	1 898
LANDAVRAN	240
LOUVIGNE-DE-BAIS	785
MARPIRE	393
MONTREUIL-SOUS-PEROUSE	454
NOYAL-SUR-VILAINE	2 809
POCE-LES-BOIS	526
SAINT-AUBIN-DES-LANDES	378
SAINT-DIDIER	747
SAINT-JEAN-SUR-VILAINE	550
SERVON-SUR-VILAINE	1 678
TORCE	522
Total des abonnés	24 920

- Evolution du nombre total d'abonnés



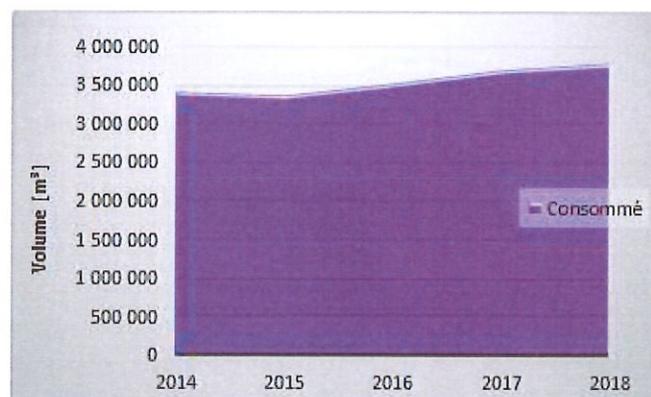
■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION**

Volumes [m³]	2017	2018	Variation
Volume produit			
Volume importé	4 961 806	5 072 079	+2,22 %
Volume exporté	- 649 257	- 622 918	-4,06 %
Volume mis en distribution	4 312 549	4 449 161	+3,17 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 011 426	2 019 424	+0,40 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 685 656	1 770 106	+5,01 %
Volume total vendu aux abonnés	3 697 082	3 789 530	+2,50 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **152 m³ par an**. Elle était de 150 m³ en 2017.

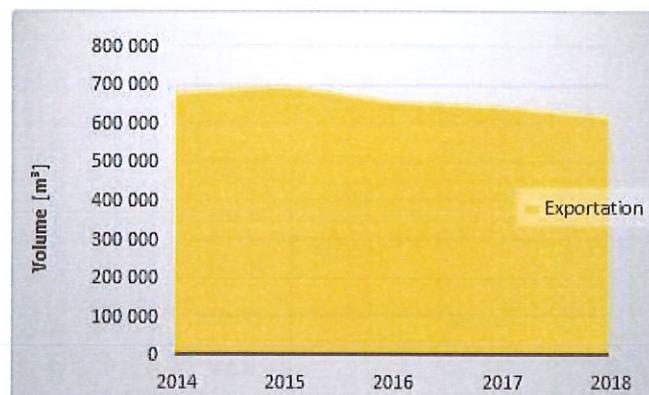
● *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m³]	Exporté en 2018 [m³]	Variation 2017/2018	Part 2018
CEBR	232 364	285 730	+22,97%	45,87%
LIFFRE	288 203	240 238	-16,64%	38,57%
SIE DE VAL D IZE	128 690	96 950	-24,66%	15,56%
Volume total exporté	649 257	622 918	-4,06%	100,00%

● *Evolution des volumes exportés*



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

19 DEC. 2019

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	1 174,0	1 176,2	+0,19 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
17/10/2017	Tarification 2018 - surtaxe SIE et VEG
06/11/2018	Tarification 2019 - surtaxe SIE et VEG

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, on applique les tarifs de base du nouveau contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2019 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 48 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement ordinaire *	27,06	23,50	-13,16 %
	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,742	0,410	-44,74 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,765	0,432	-43,53 %
	N° 3 (1 001 à 10 000 m ³)	0,674	0,423	-37,24 %
	N° 4 (10 001 à 50 000 m ³)	0,630	0,419	-33,49 %
	N° 5 (au-delà de 50 000 m ³)	0,583	0,419	-28,13 %
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an] Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement ordinaire *	20,20	17,00	-15,84 %
	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,588	0,737	+25,34 %
	N° 2 (201 à 1 000 m ³)	0,358	0,539	+50,56 %
	N° 3 (1 001 à 10 000 m ³)	0,178	0,389	+118,54 %
	N° 4 (10 001 à 50 000 m ³)	0,063	0,235	+273,02 %
	N° 5 (au-delà de 50 000 m ³)	0,063	0,235	+273,02 %
Redevances et taxes	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,05	0,05	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

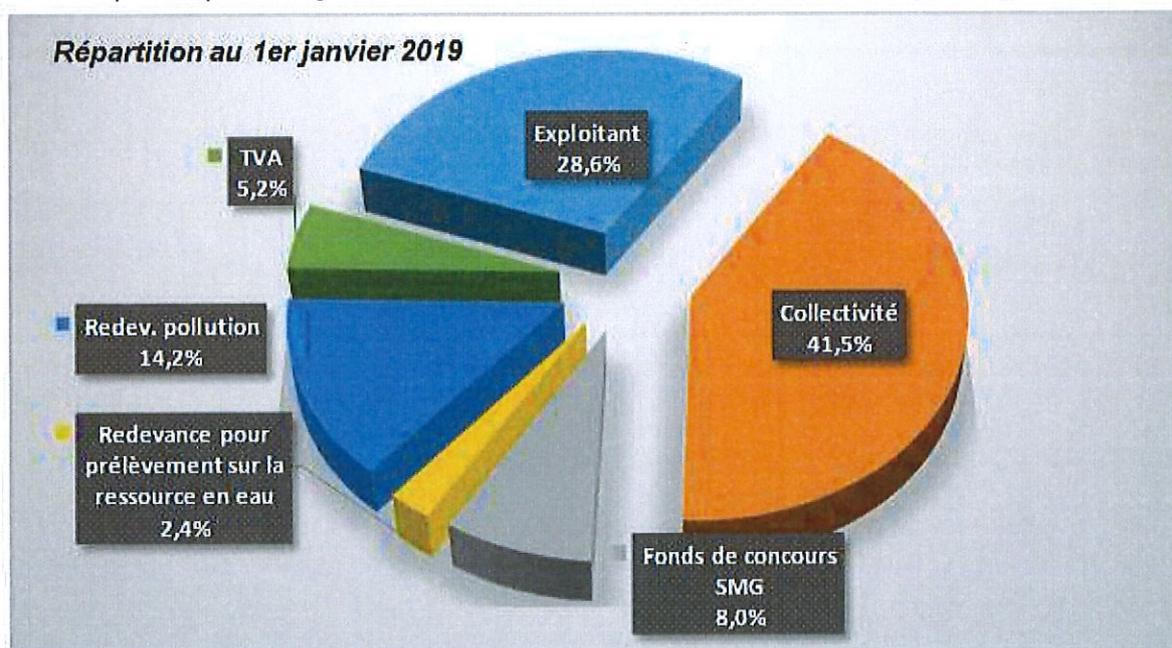
	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	116,10	72,70	-37,38 %
Collectivité	90,76	105,44	+16,17 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,00	6,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	14,81	13,23	-10,67 %
Total [€ TTC]	284,07	253,77	-10,67 %

Variation EXPLOITANT +
COLLECTIVITE (HT)

-13,88 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,11 €/m³



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

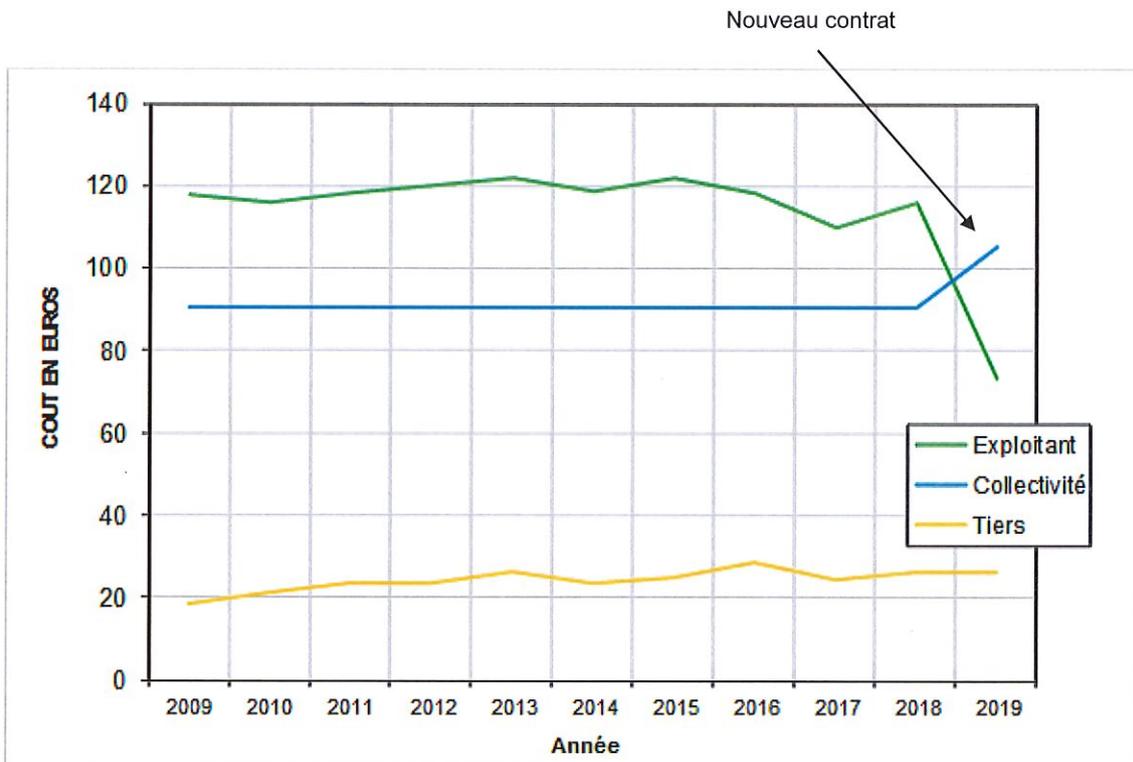
Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2009

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009	117,82	90,76	18,48	227,06
2010	116,08	90,76	21,12	227,96
2011	118,36	90,76	23,64	232,76
2012	120,14	90,76	23,76	234,66
2013	121,88	90,76	26,16	238,80
2014	118,84	90,76	23,64	233,24
2015	121,76	90,76	24,84	237,36
2016	118,08	90,76	28,44	237,28
2017	109,80	90,76	24,48	225,04
2018	116,10	90,76	26,40	233,26
2019	72,70	105,44	26,40	204,54



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de **9,92 %** depuis le début 2009 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2009-2019	-38,30 %	+16,17 %	+42,86 %	-9,92 %

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• *Recettes de la collectivité*

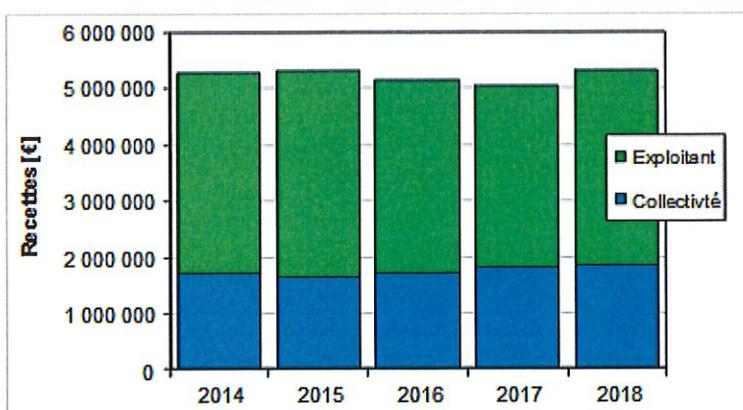
	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 720 853,88 €	1 742 871,25 €	+1,28 %
dont abonnements	495 285,04 €	505 712,62 €	+2,11 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 9 520,52 €	- 9 214,13 €	+3,22 %
Recettes de volume exporté	93 031,93 €	118 014,59 €	+26,85 %
Total recettes de vente d'eau	1 804 365,29 €	1 851 671,71 €	+2,62 %

Autres recettes			
Remboursement achat d'eau	- 520 703,95 €	- 556 905,29 €	
Total des recettes	1 283 661,34 €	1 294 766,42 €	

• *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	3 004 065,16 €	3 234 853,91 €	+7,68 %
dont abonnements	655 985,04 €	678 219,58 €	+3,39 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 16 289,98 €	- 12 947,95 €	+20,52 %
Recettes de volume exporté	239 729,92 €	229 837,51 €	-4,13 %
Total recettes de vente d'eau	3 227 505,10 €	3 451 743,47 €	+6,95 %

Autres recettes			
Remboursement achat d'eau		556 905,29 €	
Total des recettes	3 227 505,10 €	4 008 648,76 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètre non conforme
Conformité bactériologique	110	99,1 %	Entérocoques
Conformité physico-chimique	111	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

UDI (Unité de distribution)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI 2 Châteaubourg La Grange <i>(Champeaux, Etreilles, La Bouexière, Landavran, Marpiré, Montreuil/Pérouse, Pocé les Bois, St Aubin des Landes et St Jean/Vilaine)</i>	15,0 [3,9 – 26,8]	< seuils de détection	1,7 [1,6 – 1,9]
UDI 3 Châteaubourg. Plessis B <i>(Châteaubourg et Servon/Vilaine)</i>	17,0 [3,8 – 32,3]	< seuils de détection	1,5 [1,1 – 1,9]
UDI 1 Ch. Plessis B – Syméval <i>(Etreilles)</i>	14,8 [4,9 – 23,7]	Traces	Max : 1,2
UDI 4 Châteaubourg Syméval <i>(Chancé, Châteaubourg, Châteaugiron, Cornillé, Domagné, Etreilles, Louvigné de Bais, Nouvoitou, St Didier, St Jean/Vilaine et Torcé)</i>	17,9 [3,6 – 36,5]	< seuils de détection	1,6 [1,4 – 1,7]
UDI Argentré du Plessis	14,4 [5,1 – 24,1]	Traces	Max : 1,9

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l.

La valeur maximum est de 15µg/l pour l'UDI 1, 47µg/l pour l'UDI 2, 63µg/l pour l'UDI 3, 57µg/l pour l'UDI 4 et 35µg/l pour l'UDI d'Argentré du Plessis.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire		Proposition collectivité
Import d'eau traitée depuis SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR			
➔	80 %	L'import vient de la station de la Billerie qui traite l'eau de la retenue de la Valière. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis SYMEVAL			
➔	80 %	Le premier import vient de la station du Plessis-Beuscher qui traite l'eau prélevée dans la Vilaine à Châteaubourg. Le second import vient de la station de la Grange qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de la Valière, des drains du Pertre et de la prise d'eau de Pont-Billon. Pour l'import de la station du Plessis-Beuscher, un indice de 100% peut-être admis. Pour l'autre import, un indice de 90% est admis. Un indice global de 96% peut être admis.	96%
valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>			
Proposition ARS		Proposition Collectivité	
80 %		96%	

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

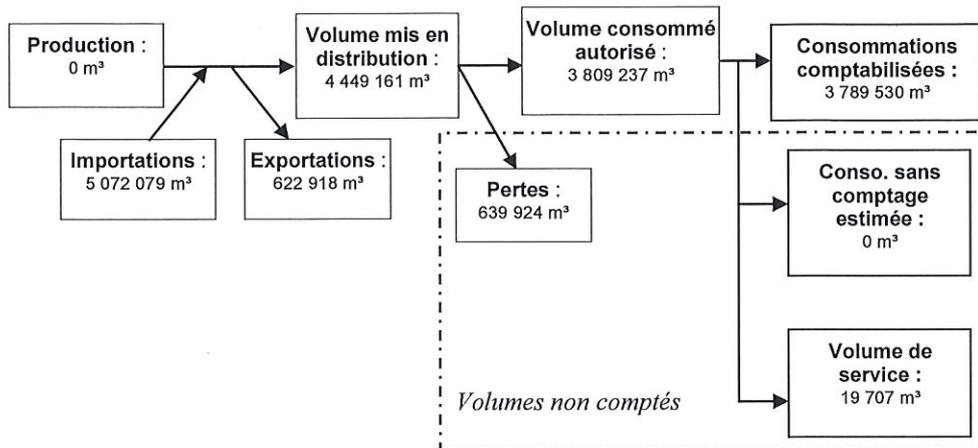
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 19 707 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	90,8 %	89,0 %	88,3 %	88,1 %	87,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,97	1,25	1,40	1,43	1,54

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

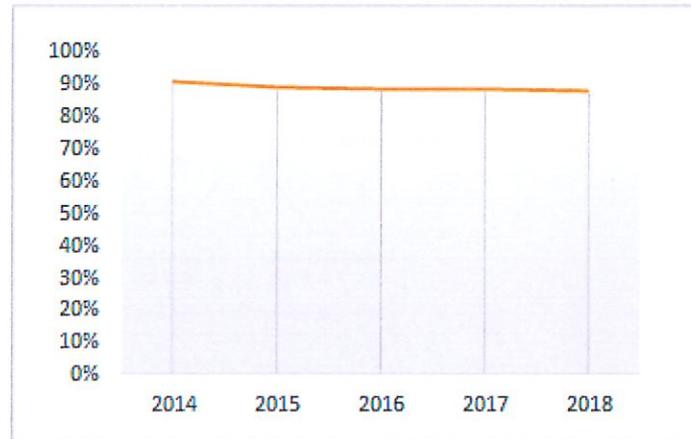
	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,93	1,20	1,33	1,37	1,49

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	9,5	10,2	10,4	10,2	10,3
Seuil de rendement [%]	66,9 %	67,0 %	67,1 %	67,0 %	67,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du ré



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	6,350	3,123	4,671	7,940	12,345
% de renouvellement du réseau	0,77%	0,26%	0,39%	0,67%	1,04%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,59 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 34,429 km.

■ CONTINUITE DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'occurrence des interruptions de service	1,4	1,4	3,6	3,4	2,3

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société VEOLIA EAU s'est engagée sur un délai maximal d'un jour pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de respect du délai	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'impayés	0,2 %	0,1 %	0,3 %	0,2 %	0,6 %

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de réclamations global	0,7	0,6	0,5	0,4	0,6
nombre de réclamations reçues par l'exploitant	16	12	10	9	15
nombre de réclamations reçues par la collectivité					

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement réseau 1er tranche 2016/2018	1 256 527 €
Marché à bon de commande 2017	32 003 €
Marché à bon de commande 2018	652 931 €
Montant total des travaux payés	1 941 461 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2018 est de 27 455.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	479 774,29 €	366 265,80 €
Remboursements au cours de l'exercice	129 508,31 €	125 771,44 €
dont en intérêts	17 059,10 €	12 262,95 €
dont en capital	112 449,21 €	113 508,49 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2014	2015	2016	2017	2018
Durée d'extinction de la dette	<1 an				

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	904 862,22 €	893 169,47 €	1 007 972,56 €	995 587,59 €	1 070 761,95 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-20064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme de renouvellement de réseau (2016-2018)	3 279 950 €
Marché à bons de commande 2019	1 000 000 €
Programme de renouvellement de réseau 2019	1 300 000 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	1 751,21 €	858,09 €
dont part délégataire	1 751,21 €	858,09 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées	21	11
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2017	2018
LOI OUDIN-CONGREGATION CHRIST REDEMTEUR	3 000 €	-
LOI OUDIN-BURKINA 35	-	3 000 €
ASSOCIATION ILLE ET VILAINE MOPTI	3 000 €	-
HUMANI TERRE AFRICA	3 000 €	-
LUMIERE DES ENFANTS	-	3 000 €
FIHAVANNANA BREIZH MADA	-	3 000 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

Rapport annuel

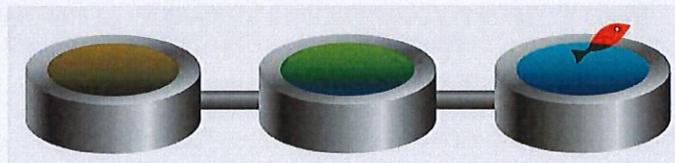
Commune déléguée de CHATEAUGIRON

Annexe 2 du point 19

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF AVEC REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE	8
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COMMUNE	9
■	ETAT DE LA DETTE	9
■	AMORTISSEMENTS REALISES	9
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	9
■	INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10

■ Caractérisation technique et économique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service assainissement. Elle assure la gestion et l'entretien des réseaux.

Elle a transféré une partie de ses compétences au Syndicat Intercommunal de la station d'épuration de Montgazon – SISEM ; celui-ci est en charge du traitement des eaux usées.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service assainissement pour sa partie « réseaux d'assainissement » est exploité en régie municipale.

Le service assainissement pour sa partie « traitement des eaux usées » est exploité par VEOLIA par le biais d'une délégation de service public passée par le SISEM. Cette station d'épuration dimensionnée pour 16 000 équivalents habitants traitent les eaux usées des communes de Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou et dernièrement Ossé depuis le 19/10/2016.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
Renouvellement	De la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
Prestations particulières	La facturation a été confiée à VEOLIA EAU

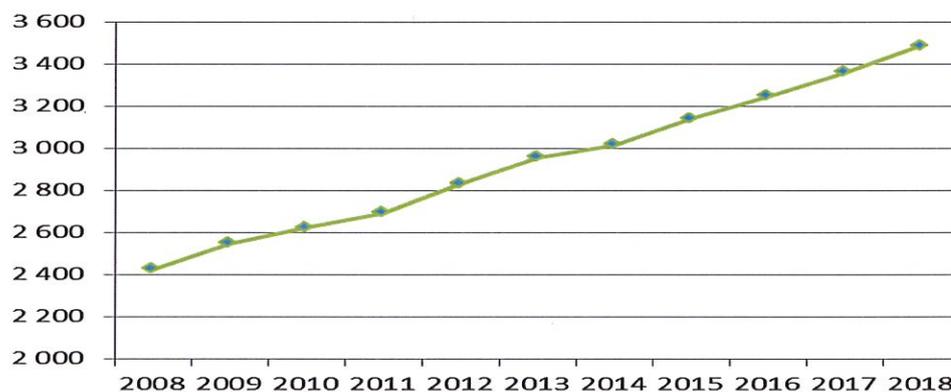
Le SISEM prend en charge :

Gestion du service	Dépollution des eaux usées
Mise en service	Usine de dépollution, poste de refoulement, réseaux de collecte
Entretien	Des réseaux de collecte, des ouvrages de transfert, du poste de relèvement, des branchements, de l'usine de traitement, contrôle de conformité
Renouvellement	Des réseaux de collecte, des ouvrages de transfert, du poste de relèvement, des branchements, curage des lagunes
Prestations particulières	Délégation confiée à Veolia Eau

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	2018
Total abonnements	3 249	3 362	3 486

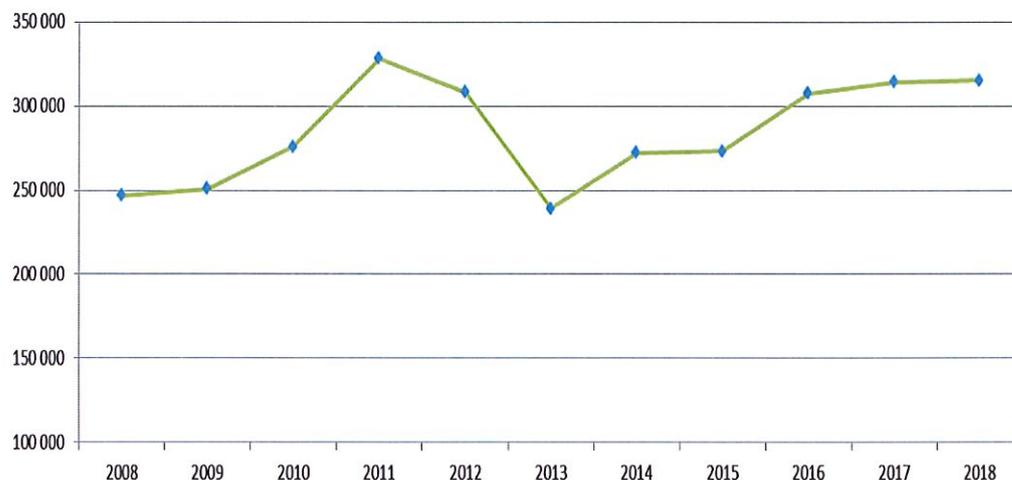
- Evolution du nombre d'abonnements



■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2016	2017	2018
Total des volumes facturés	307 593	314 259	315 259

- Evolution des volumes facturés aux abonnés



■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2017	2018	2019
Réseau séparatif	24	24	24

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service ne gère aucun ouvrage d'épuration.

■ Tarification et recensement du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé le tarif en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
06/11/2017	Fixation des tarifs de la redevance assainissement applicables au 1 ^{er} janvier 2018

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2018	1er janvier 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18 € /m ³	0,15 € /m ³

Tarification et redevances du service public de l'assainissement collectif

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution de la part Collecte

Part de la collectivité	Désignation	1 ^{er} janv 2018	1 ^{er} janv 2019
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,40	16,40
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,70	0,70

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Evolution de la part Traitement

SI de la station d'épuration de Montgazon - SISEM
Exploitant : VEOLIA EAU

	Désignation	1 ^{er} janv 2018	1 ^{er} janv 2019
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,34	15,68
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,65	0,664
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	14,46	14,46
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,47	0,47
Redevances et taxes			
	TVA	10,00%	10,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,36 €/m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	Variation
Exploitant - Part Traitement	93,34	95,36	2,16%
Collectivité - Part Collecte	100,40	100,40	0,00%
Collectivité - Part Traitement	70,86	70,86	0,00%
TVA	16,42	16,62	1,23%
Total [€ TTC]	281,02	283,24	0,79%

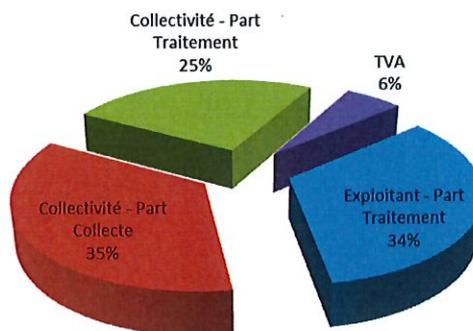
Répartition au 1^{er} janvier 2019

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

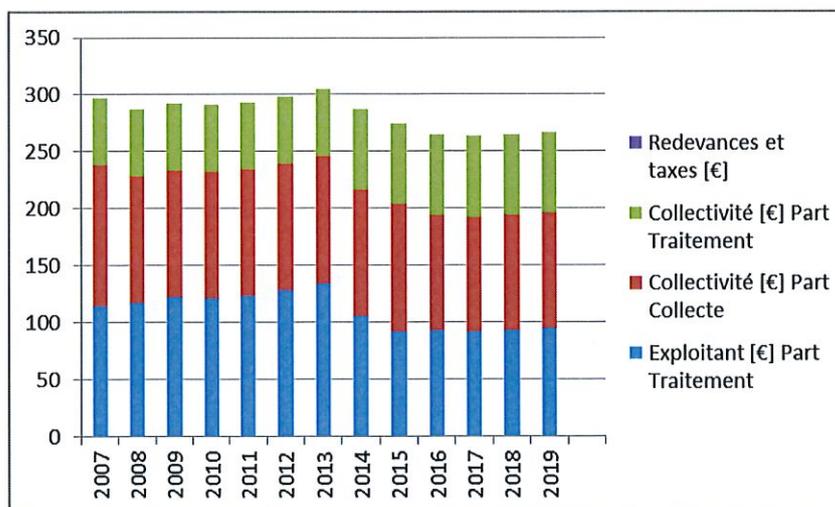
ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2007

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€] Part Traitement	Collectivité [€] Part Collecte	Collectivité [€] Part Traitement	Redevances et taxes [€]	Total hors TVA [€]
2007	114,78	123,4	58,86	0	297,04
2008	117,23	111,4	58,86	0	287,49
2009	122,03	111,4	58,86	0	292,29
2010	121,2	111,4	58,86	0	291,46
2011	123	111,4	58,86	0	293,26
2012	128,06	111,40	58,86	0	298,32
2013	134,28	111,40	58,86	0	304,54
2014	105,32	111,40	70,86	0	287,58
2015	92,06	111,40	70,86	0	274,32
2016	93,21	100,40	70,86	0	264,47
2017	92,06	100,40	70,86	0	263,32
2018	93,34	100,40	70,86	0	264,60
2019	95,36	100,40	70,86	0	266,62

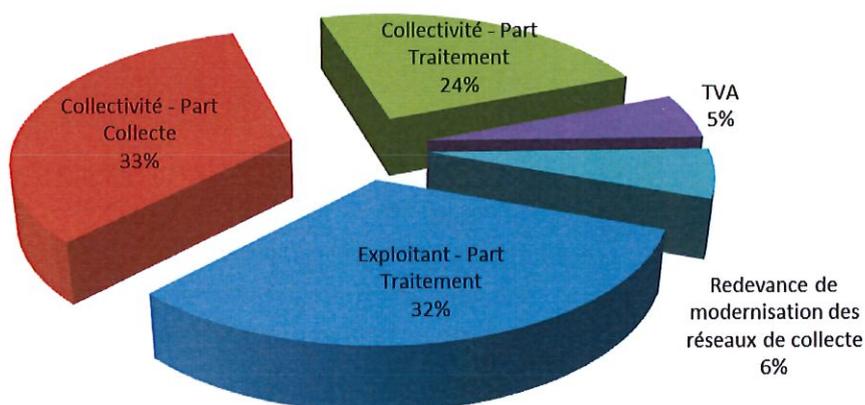


■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT**
redevance de modernisation des réseaux de collecte

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,51 €/m³

	1er jan 2018	1 ^{er} janv 2019
Exploitant - Part Traitement	93,34	95,36
Collectivité - Part Collecte	100,40	100,40
Collectivité - Part Traitement	70,86	70,86
TVA	16,42	16,62
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	18,00
Total [€ TTC]	302,62	301,24

Répartition au 1^{er} janvier 2019



■ **RECETTES D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE**

Recettes d'exploitation	2017	2018
Recettes liées à la facturation des abonnés		
Redevances eaux usées domestiques	266 621,56 €	261 714,16 €
dont abonnements		
Régularisations (+/-)	0,00 €	0,00 €
Total recettes liées à la facturation des abonnés	266 621,56 €	261 714,16 €
Autres recettes		
Participation raccordement à l'égout (PRE)	25 042,00 €	65 927,00 €
Total des recettes	291 663,56 €	327 641,16 €

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COMMUNE

	2017	2018
Dépenses pour investissement	46 977,39 €	47 764,02 €
Dépenses pour frais de fonctionnement	174 179,13 €	174 337,27 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	31 788,06 €	17 338,94 €
Remboursements au cours de l'exercice	14 449,12 €	14 449,12 €
dont en intérêts		
dont en capital	14 449,12 €	14 449,12 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	82 095,00€	82 470,56€	82 346,42€	83 160,00€	84 099,00€

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux
Réseau assainissement Avenue de Piré- Boulevard du Château
Réfection de branchements

■ Indicateur de performance du service de l'assainissement collectif

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
→	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	0
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	0
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	0
→	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	100	60

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

Rapport annuel

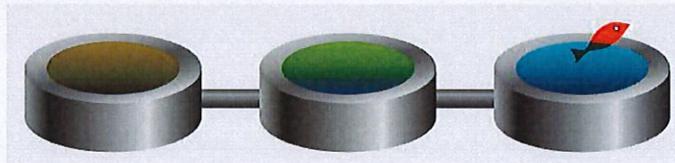
Commune déléguée de OSSE

Annexe 3 du point 19

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES FACTURES	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2017	7
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF AVEC REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE	8
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COMMUNE	9
■	ETAT DE LA DETTE	9
■	AMORTISSEMENTS REALISES	9
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	9

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service assainissement. Elle assure la gestion et l'entretien des réseaux.
 Elle a transféré, depuis le 1^{er} janvier 2017, une partie de ses compétences au Syndicat Intercommunal de la station d'épuration de Montgazon – SISEM ; celui-ci est en charge du traitement des eaux usées.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service assainissement pour sa partie « réseaux d'assainissement » est exploité en régie municipale.

Le service assainissement pour sa partie « traitement des eaux usées » est exploité par VEOLIA par le biais d'une délégation de service public passée par le SISEM. Cette station d'épuration dimensionnée pour 16 000 équivalents habitants traitent les eaux usées des communes de Châteaugiron, Domloup, Nouvoitou et Ossé.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	Des branchements
Entretien	De la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
Renouvellement	De la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement
Prestations particulières	La facturation a été confiée à VEOLIA EAU

Le SISEM prend en charge :

Gestion du service	Dépollution des eaux usées
Mise en service	Usine de dépollution, poste de refoulement, réseaux de collecte
Entretien	Des réseaux de collecte, des ouvrages de transfert, du poste de relèvement, des branchements, de l'usine de traitement, contrôle de conformité
Renouvellement	Des réseaux de collecte, des ouvrages de transfert, du poste de relèvement, des branchements, curage des lagunes
Prestations particulières	Délégation confiée à Veolia Eau

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2017	2018
Total abonnements	310	321

■ **VOLUMES FACTURES**

Volumes facturés [m ³]	2017	2018
Total des volumes facturés	24 557	26 560

■ **OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES**

Le service ne gère aucun ouvrage d'épuration.

■ Tarification et redevances du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité via la délibération n°2017/11/06/14 du 6 novembre 2017.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2018	1er janvier 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m ³	0,15 €/m ³

Tarification et redevances du service public de l'assainissement collectif

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution de la part Collecte

Part de la collectivité	Désignation	1 ^{er} janv 2018	1 ^{er} janv 2019
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,40	16,40
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m ³	0,65	0,70

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Evolution de la part Traitement

SI de la station d'épuration de Montgazon - SISEM
Exploitant : VEOLIA EAU

	Désignation	1 ^{er} janv 2018	1 ^{er} janv 2019
Part de l'exploitant			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	15,34	15,68
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m ³	0,65	0,664
Part de la collectivité			
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	14,46	14,46
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m ³	0,47	0,47
Redevances et taxes			
	TVA	10,00%	10,00%

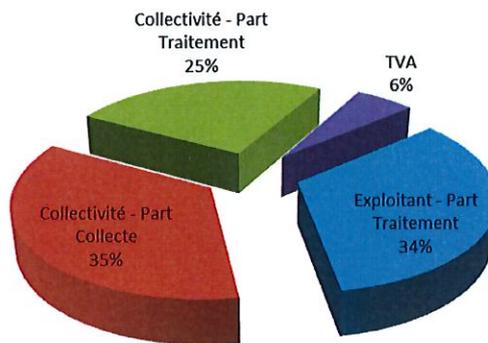
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,36 €/m³

	1er jan 2018	1er jan 2019	Variation
Exploitant - Part Traitement	93,34	95,36	2,16%
Collectivité - Part Collecte	94,40	100,40	6,36%
Collectivité - Part Traitement	70,86	70,86	0,00%
TVA	16,42	16,62	1,23%
Total [€ TTC]	267,61	275,02	2,99%

Répartition au 1^{er} janvier 2019



■ **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2017**

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

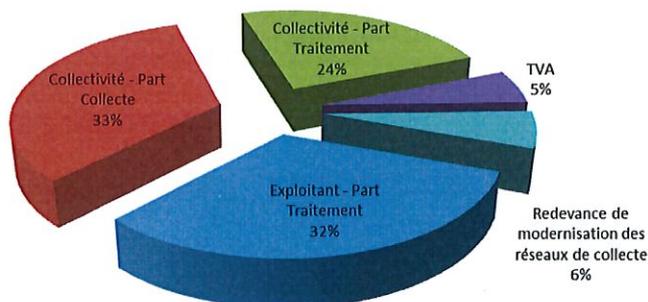
Année	Exploitant [€] Part Traitement	Collectivité [€] Part Collecte	Collectivité [€] Part Traitement	Redevances et taxes [€]	Total hors TVA [€]
2017	92,06	88,40	70,86	0	251,32
2018	93,34	94,40	70,86	0	258,60
2019	95,36	100,40	70,86	0	266,62

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif avec redevance de modernisation des réseaux de collecte**

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,51 €/m³

	1er jan 2018	1er jan 2019
Exploitant - Part Traitement	93,34	95,36
Collectivité - Part Collecte	94,40	100,40
Collectivité - Part Traitement	70,86	70,86
TVA	16,42	16,62
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	18,00
Total [€ TTC]	296,62	301,24

Répartition au 1^{er} janvier 2019



■ **RECETTES D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE**

Recettes d'exploitation	2018
Recettes liées à la facturation des abonnés	
Redevances eaux usées domestiques	19 890,26 €
dont abonnements	
Régularisations (+/-)	0,00 €
Total recettes liées à la facturation des abonnés	19 890,26 €
Autres recettes	
Participation raccordement à l'égout (PRE)	00,00 €
Total des recettes	19 890,26 €

Commune déléguée de OSSE

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COMMUNE

	2018
Dépenses pour investissement	6 637,00€
Dépenses pour frais de fonctionnement	15 520,22€

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018
Encours de la dette au 31 décembre	76 439,54 €
Remboursements au cours de l'exercice	6 212,44€
dont en intérêts	3 591,98 €
dont en capital	2 620,46 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018
Montant de la dotation aux amortissements	20 500,00 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux
Réhabilitation des anciennes lagunes

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

Commune déléguée de OSSE

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

Rapport annuel

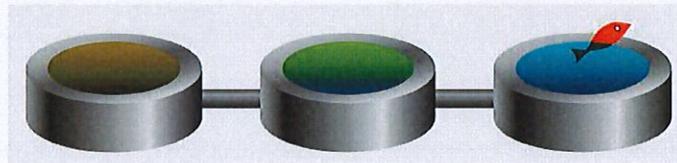
Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail

Annexe 4 du point 19

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2018

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	5
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	5
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF AVEC REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	6
■	RECETTES D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE	7
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	8
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COMMUNE	8
■	ETAT DE LA DETTE	8
■	AMORTISSEMENTS REALISES	8
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise le service public d'assainissement.
Elle assure la gestion, l'entretien des réseaux ainsi que le traitement des eaux usées via 3 bassins de lagunage mis en service depuis janvier 1994.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service assainissement est exploité en régie municipale.
Le service bénéficie également de prestations techniques assurées par Veolia.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La commune prend en charge :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	Des branchements, poste de refoulement, réseaux de collecte
Entretien	De la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvements
Renouvellement	De la mise à niveau des tampons de regard, de la voirie, des branchements, des collecteurs, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des réseaux de collecte, curage des lagunes
Prestations particulières	Le contrôle des branchements a été confié à VEOLIA EAU La facturation a été confiée à VEOLIA EAU

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018
Total abonnements	221	221

■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

L'épuration des eaux usées s'effectue via un lagunage naturel dont la capacité est prévue pour un équivalent de 800 habitants.

Actuellement, la population raccordée est de 456 habitants.

Les analyses effectuées sur les rejets sont satisfaisantes avec un bon rendement épuratoire.

■ Tarification et redevances du service public de l'assainissement collectif

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité via la délibération n°2017/11/06/14 du 6 novembre 2017.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} janvier 2018	1er janvier 2019
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,18 €/m ³	0,15 €/m ³

■ Tarification et redevance de service public de l'assainissement collectif

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution de la part Collective

Part de la collectivité	Désignation	1 ^{er} janv 2018	1 ^{er} janv 2019
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	16,40	16,40
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,02	1,02

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,16 €/m³

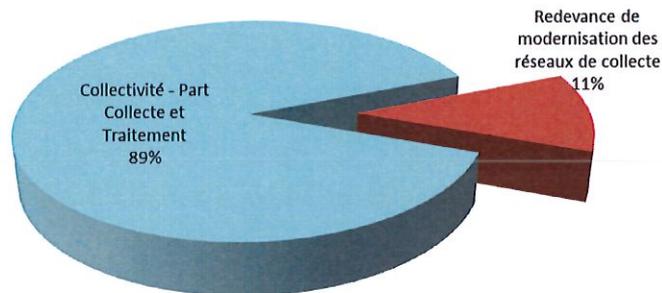
	1er jan 2018	1er jan 2019	Variation
Collectivité - Part Collecte et Traitement	138,80	138,80	0,00%
TVA	0,00	0,00	0,00%
Total [€ TTC]	138,80	138,80	0,00%

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif avec redevance de modernisation des réseaux de collecte

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 1,31 €/m³

	1er jan 2018	1er jan 2019
Collectivité - Part Collecte et Traitement	138,80	138,80
TVA	0,00	0,00
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	21,60	18,00
Total [€ TTC]	160,40	156,80

Répartition au 1^{er} janvier 2019



■ **RECETTES D'EXPLOITATION DE LA COMMUNE**

Recettes d'exploitation	2018
Recettes liées à la facturation des abonnés	
Redevances eaux usées domestiques	25 499,62 €
dont abonnements	
Régularisations (+/-)	0,00 €
Total recettes liées à la facturation des abonnés	25 499,62 €
Autres recettes	
Participation raccordement à l'égout (PRE)	4 800,00 €
Total des recettes	25 299,62 €

■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COMMUNE

	2018
Dépenses pour investissement	00,00€
Dépenses pour frais de fonctionnement	20 341,99€

■ ETAT DE LA DETTE

Ce service ne dispose pas d'encours de dette.

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018
Montant de la dotation aux amortissements	8 959,82 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux
Sans objet

Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le **19 DEC. 2019**

ID : 035-200064483-20191216-2019_12_16_20M-DE

Commune déléguée de SAINT-AUBIN DU PAVAIL

L'INTE

2018

SI DES EAUX DE CHATEAUBOURG

Extrait du rapport annuel 2018
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie

TERRITOIRE

56 700 habitants

Le service d'eau potable du Si des Eaux de Chateaubourg regroupe les communes de : Argentre-du-Plessis, Champeaux, Chance, Chateaubourg, Chateaugiron, Cornille, Domagne, Domloup, Etrelles, la Bouexiere, Landavran, Louvigne-de-Bais, Marpire, Montreuil-sous-Perouse, Noyal-sur-Vilaine, Poce-les-Bois, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier, Saint-Jean-sur-Vilaine, Servon-sur-Vilaine et Torce.

La population desservie est de **56 700 habitants**.



21 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société VEOLIA EAU
En affermage

La société VEOLIA EAU a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **24 920 abonnés** (+1,66 % par rapport à 2017).



BESOINS en EAU

2 imports

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 5 072 079 m³ :
 - Symeval a fourni 5 067 462 m³,
 - Syndicat du Pertre-St Cyr a fourni 4 617 m³.



LOCAL IMPORT

DISTRIBUTION

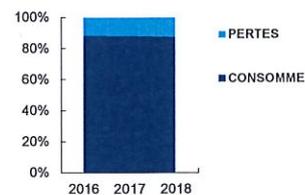
Un réseau de 1 176 km
3 789 530 m³ consommés

En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 2 019 424 m³ soit en moyenne **98 litres par habitant et par jour** et les abonnés non-domestiques 1 770 106 m³, soit un total de 3 789 530 m³ (+2,50 % par rapport à 2017).

Par ailleurs, un volume total de 622 918 m³ a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau était de 87,4 % en 2018** (il était de 88,1 % en 2017).

Le taux de renouvellement du réseau est de **0,59 %**.



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité. Hormis une non-conformité en bactériologie, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



PRIX

253,77 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 253,77 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,11 €/m³, **en baisse de 10,67 % par rapport à 2018**.



Répartition des montants collectés